



# FOOT DEUX-SÈVRES HEBDO

## Coordonnées

### Siège social et adresse postale :

23, Rue Pied de Fond  
B.P. 18312  
79043 NIORT CEDEX

### Accueil :

Legé Annie  
Mahaoudi Hakim  
Poirault Jean-Luc

### Site officiel et E-mail :

<https://foot79.fff.fr>  
[district@foot79.fff.fr](mailto:district@foot79.fff.fr)

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 08 h 00 – 17 h 00  
Le vendredi :  
08 h 00 - 16 h 00 (d'Avril à octobre)  
08 h 00 - 17 h 00 (de novembre à mars)

## Réunions-Manifestations

### Jeudi 13 avril 2023

- Commissions Sportive et Litiges
- Commission Discipline

### Lundi 17 avril 2023

- Commission For.Pro.Com

## Sommaire

Comité Directeur .....	P 02
Commissions Sportive Litiges et Contentieux .....	P 07
Commission d'Arbitrage .....	p 19
Commission Futsal .....	p 22
Nos Partenaires .....	P 24
Avis aux clubs .....	P 25
Infos des clubs .....	P 26

N° 24 – Vendredi 07 avril 2023





## CHAURAY

Le samedi 10 Juin 2023  
9h30 – 17h

### 28<sup>ème</sup> JOURNÉE NATIONALE DES DEBUTANTS

AVEC LA PARTICIPATION DE



**PÂTISSÈVRE**  
de Chauray  
*L'artisan biscuitier de Niort*

**FIFA WOMEN'S WORLD CUP**



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LA PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES / GENDARMERIE  
LE CRÉDIT AGRICOLE  
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES  
PÂTISSÈVRE  
LE FC CHAURAY  
LA MACIF  
FRANCE-ADOT 79  
EFS (DON DU SANG)  
LES P'TITTS DIABLS  
LE COMITE HANDISPORT 79

**La journée aura pour thème la Coupe du Monde Féminine 2023  
et sera placée sous le signe du RESPECT**

Nous demandons aux clubs de faire savoir leur nombre d'équipes, joueurs et joueuses à chaque responsable de secteur.  
**AVANT LE 28 Avril 2023 (délai de rigueur).**




### 28<sup>ème</sup> JOURNÉE NATIONALE DES DEBUTANTS

SUR LE THEME DE LA COUPE DU MONDE FEMININE 2023

#### COUPON – RÉPONSE A RENVoyer AVANT LE 28 AVRIL 2023 (à votre responsable de secteur, voir liste ci-dessous).

Le CLUB DE \_\_\_\_\_

**Participera au rassemblement U6-U9 / U6-U10 F du 10 Juin 2023 à CHAURAY**

Nombre d'équipes U6-U7 (foot à 4) : _____	Nombre de joueurs : _____	Nombre de joueuses : _____
Nombre d'équipes U8-U9 (foot à 5) : _____	Nombre de joueurs : _____	Nombre de joueuses : _____

<p><b>NIORT / MARAIS</b> LAFON Tony tony.lafon@outlook.fr Tél : 06.84.09.84.75</p>	<p><b>ST MAJENT L'ECOLE</b> SOULLARD CORNEILLE Sébastien soullardcorneille@gmail.com Tél : 07.51.89.32.32</p>	<p><b>MELLE</b> MAGNAN Laurent magnan.lcm@orange.fr Tél : 06.85.80.01.98</p>
<p><b>THOUARS</b> MOYNNERAUX Stéphane stephane.moynneraux@hotmail.fr Tél : 06.73.12.54.91</p>	<p><b>BRESSUIRE / MAULEON</b> MÉRLANDE Jean-Marc jmerlande79@gmail.com Tél : 07.77.26.67.36</p>	<p><b>PARTHENAY</b> OGERON Côme ogeron.comeper@gmail.com Tél : 06.79.41.69.23</p>

**TOUS LES ENFANTS** (garçons et filles) nés en 2014, en 2015, en 2016 et en 2017 (U6 à U9) sont concernés. Les filles nées en 2013 le sont aussi.  
*Les non-disciplinés sont également les bienvenus (une assurance couvre ce jour).*

**IMPORTANT**

L'absentéisme grandissant ces dernières saisons perturbe l'organisation de la journée le jour J et nous amène à prendre des mesures.  
Le comité directeur lors de sa réunion en date du 06 mars 2023, se réserve le droit d'amender les clubs absents ayant inscrits des équipes après étude au cas par cas.

# COMITE DIRECTEUR

Réunion du 06 mars 2023

Procès-Verbal n° 03

## PRESENTS

Président : Mr. GUIGNARD Daniel

Membres : Mmes RULLIER Maryse – SARRAZIN Claire

MM. BARBOTIN Jean-Claude - BAUDOUIN Gilles - BERTAUD Jean-Luc – BODIN Dany - BONNET Franck - BOURON Benoit - CHATELLIER Mickaël - DELAVALD Bernard - DENIAU Jean Paul - GAUVIN Francis – GODET Jean-Pierre - LAROCHE Pierre - LIAIGRE Alain - MASSE Jean-Yves – MAZURIE James - OUVRARD Jacques - PARNAUDEAU Romain - PETIT Jean - PRUNIER Jacky – ROUGER Alain

Membres cooptés : MM. BERNARD Benjamin – HERSE Ronan - PORCHER Michel.

Membre Invité : Mr GRIMPRET Christophe

## EXCUSES

MM. GODET Jean-Marie - LAMARQUE Dominique - MALEN Jérôme - NOIRALT Fabrice – THIBAUD Jean-Luc – Dr. ZACCHEO Emmanuel

Membres cooptés : MM. BOURDEVERRE Jérôme.

ABSENTE : Mme BRENET Ludivine

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER COMITE DIRECTEUR EN DATE DU 20 DECEMBRE 2022 PARU DANS LE JOURNAL ELECTRONIQUE N° 17 EN DATE DU VENDREDI 20 JANVIER 2023.**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président souhaite la bienvenue à tout le monde et ouvre la réunion.

## INFORMATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT :

Condoléances : Le Président et les Membres du Comité Directeur présentent leur sincères condoléances à Jean François DESLIAS pour le décès de son épouse, ainsi qu'à Jacky Prunier et sa famille pour le décès de son frère.

Relation Districts de Nouvelle Aquitaine et Ligue : Les Présidents de Districts, lors de leur réunion de Capbreton, ont envoyé une lettre demandant au Président de la Ligue un apaisement des relations ainsi que l'organisation systématique d'une réunion des Présidents de Districts avant chaque réunion de Comité de Ligue.

Le nombre de licenciés augmente par rapport à l'année dernière et devrait côtoyer les 17400.

Le Président nous rappelle aussi qu'une convention entre le District et le Procureur de la République a été signée le 6 décembre 2022. Cette convention nous permet de signaler très vite au Procureur tous les cas graves (coups à arbitre, dirigeants, spectateurs...) après plaintes des victimes.

James Mazurie en sera le référent pour le District, cette convention sera développée et expliquée aux clubs à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale.

## COMMISSIONS SPORTIVE ET LITIGES ET CONTENTIEUX :

### 1 - Championnat :

La météo s'étant montrée plutôt clémente, nous devrions tenir les délais dans le déroulement de nos compétitions. A ce jour 15 journées de championnat se sont jouées. Les rencontres en retard sont ou vont être programmées à des dates ultérieures.

Quelques difficultés dans le championnat de D5 «2<sup>ème</sup> phase», où nous avons enregistré plusieurs forfaits, après seulement 3 journées.

### 2 - Coupes :

#### ➤ Coupe des Deux-Sèvres :

Les équipes qualifiées pour participer à ces 1/8<sup>èmes</sup> de Finale sont :

Airvo St Jouin 1 – Autize FC 1 - Beaulieu Breuil 1 -Chantel.Courl.Chap. 1 – Gatine Fc 1 - Inter Bocage Fc 1 – Le Tallud 2 - Mauzé Mignon 1 - Moncutant 2 - Pays Argentonnois 1 – St Aubin le Cloud 1 - Terves Es 1 – Thouars Foot 3 Val de Boutonne 1 - Venise Verte Cs 1 – Vrère 1

#### ➤ Coupe Saboureau et coupe des Réserves :

Les équipes qualifiées seront communiquées à l'issue du dernier tour qui se déroulera les 18/19 Mars prochain.

#### ➤ Rappel des dates :

Les 08/09 Avril 2023 : 1/8<sup>èmes</sup> de Finale pour les trois coupes.

Les 15/16 Avril 2023 : 1/4 de Finale pour les coupes Saboureau et des Réserves.

Le jeudi 18 Mai 2023 : 1/4 de Finale pour la coupe des Deux-Sèvres.

Le jeudi 18 Mai 2023 : 1/2 Finale pour les coupes Saboureau et des Réserves.

Le dimanche 4 Juin 2023 : 1/2 de Finale de la coupe des Deux-Sèvres.

Le dimanche 11 Juin 2023 : Finale des coupes Saboureau et des Réserves.

Le dimanche 18 Juin 2023 : Finale de la coupe des Deux-Sèvres.

### **Pour information : les tirages des 1/8<sup>èmes</sup> – 1/4 et 1/2 Finale se dérouleront :**

Le jeudi 30 mars prochain : dans les Studios de la Radio Collines FM, 1 rue Saint Michel à Cerizay.

Réception des clubs à partir de 18 h 00, et début du tirage à 18h30.

Les invitations seront adressées aux clubs qualifiés.

## COMMISSION FOOT EVEIL :

La Journée Nationale des Débutants se déroulera le samedi 10 juin à Chauray.

Une réunion de préparation aura lieu dans les jours prochains avec les responsables de secteurs école de foot, le District et le club accueillant.

Alain ROUGER demande aux membres du District de répondre rapidement sur leur présence ou non, cette organisation est importante et il faut des bénévoles en nombre.

Il rappelle que, ce jour-là, toute organisation de plateaux ou de « tournois » par un club est interdite, tout club contrevenant se verra infliger une amende de 300€ (Adopté à l'unanimité par le Comité Directeur en date du 20 décembre 2022 et paru dans le journal électronique N° 17 en date du vendredi 20 janvier 2023)

Alain ROUGER demande à ce que le Comité Directeur vote **une amende de 50€** pour tous les clubs participant ce jour-là à un plateau interdit par le District ou participant à un plateau hors département.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents**

## **COMMISSION D'ARBITRAGE :**

Le nombre d'arbitres est en hausse (252) mais malgré cela il est de plus en plus compliqué de couvrir tous les matchs.

Jean Luc BERTAUD nous fait part d'un problème récurrent qui est l'absence de coordonnées téléphoniques des responsables de certains clubs sur le site du District, ils sont donc injoignables en urgence (Report de match par arrêté, absence d'arbitre...), malgré les informations données aux réunions centralisées ce problème existe toujours, faut-il amender ?

## **COMMISSION DEPARTEMENTALE PROMOTION DE L'ARBITRAGE :**

### **Bilan de la CDPA :**

- 5 formations déjà réalisées validant 55 arbitres stagiaires (1 à valider)
- 1 formation inscrite le 15&16 avril à CERIZAY.
- Stage de FUTSAL => 3 nouveaux arbitres + 3 capacitaires ce qui amène à l'effectif (10 arbitres et 3 Capacitaires)

## **COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE :**

4 clubs sont en infraction sur le nombre d'arbitres  
Chamois – Airvo ST Jouin – Mougou - Pamproux

## **COMMISSION PREVENTION D'ETHIQUE ET DE VALORISATION :**

1/ Envoi systématique d'observateurs éthiques sur les matchs de D1 étant donné le nombre de descente et donc des matchs plus problématiques en fin de saison.

Intervention de Jean-Luc BERTAUD, lequel pense que la D1 n'est pas à surveiller particulièrement mais qu'il serait plus efficace si les matchs à risques étaient choisis 15 jours avant car ils sont connus des personnes qui choisissent les arbitres, il demande donc un rapprochement Commission d'Arbitrage, Commission d'Ethique.

2/ Réception d'un arrêté de Mme La Préfète nous accordant 2500 € pour nous aider à lutter contre la violence, les discriminations et autres faits répréhensibles sur les animations que nous organisons et surtout bien spécifier que nous sommes là pour bien faire respecter les valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et de laïcité.

3/ La prochaine réunion Commission Ethique sera le 27 mars

## **COMMISSION DE DISCIPLINE :**

Le nombre des dossiers est important mais pour l'instant ils ne sont pas encore submergés. Sur les gros dossiers de comportements, les sanctions sont de plus en plus fortes et hors l'amende aux clubs responsables elles peuvent aller jusqu'au retrait de points.

## COMMISSION FORMATION PROMOTION COMMUNICATION :

Tous les négatifs radios seront récoltés prochainement.

Le 28 avril prochain, A LIAIGRE et P LAROCHE seront à la foire de Niort en tant qu'IDSR.

Le cahier des charges des salles est prêt pour l'organisation des AG, P. LAROCHE et F. GAUVIN se rendront le 3 avril à Champdeniers pour la visiter la salle.

## COMMISSION FEMINISATION DU FOOTBALL :

Finale Futsal à Parthenay le 4 et 5 février, 40 équipes étaient présentes les vainqueurs sont :

- ✓ U11/U13 : Bressuire qui jouera la Finale Régionale à Chasseneuil Sur Bonnieure (16)
- ✓ U14/U15 : Interbocage
- ✓ Seniors : Les Gatinaises 1

Le 11 février a eu lieu une 2<sup>ème</sup> réunion à Puymoyen pour la mise en place des catégories U16 et U18, cela avance bien sur les U18, pour les U15/U16 une autre réunion est prévue le 11 mars au Haillant.

L'organisation de la Journée Féminines du 8 mai aura lieu à St Varent, avec le retour des seniors. Plusieurs actions ont été prévues ce jour-là pour les dirigeantes du département.

## COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE ET NON STRUCTURE :

### Foot loisir :

#### **Vétérans Foot Challenge 79 :**

Cette animation s'adresse aux sections loisirs ayant des joueurs licenciés ou non (foot à 11, fitfoot, futsal...) et se déroulera le **vendredi 28 avril 2023 à Echiré à partir de 19h30**.

Elle s'organisera sous forme de rencontres à 8c8 en rassemblant des équipes de tout le département et sera placée sous le signe de la convivialité chère à ses pratiquants. **Public ciblé = +35 ans.**

Les éducateurs et arbitres peuvent créer leur équipe afin que toutes les familles du football soient représentées.

Une participation de 50€/équipe sera demandée et sera réinvestie dans des récompenses identiques pour tous à l'issue du tournoi.

Pour l'instant 8 équipes sont inscrites, une relance va être envoyée aux clubs.

### Futsal :

*Le Championnat suit son cours*

*La Coupe : Il reste une journée sur la phase championnat. Le tirage des 1/4 de Finale sera effectué fin mars avec quelques modifications suite à la Coupe Futsal LFNA*

*Challenge Fétis Lahitte chez les filles : Bressuire est qualifié pour la phase Régionale  
Pour les garçons, Niort Chamois et Val de Boutonne*

## **COMMISSION DES JEUNES ET DES ENTENTES :**

Les Finales jeunes auront lieu le 3 juin à Melle et le 10 juin à Mauléon

Les championnats sont à jour, sans trop de problème mais malgré tout, des équipes conviennent de reporter un match sans prévenir les responsables de la Commission et derrière cela désorganise le déroulement des championnats, il faut faire un rappel aux clubs pour faire cesser cela.

En U11 il y a encore 1 équipe qui, par manque d'effectifs, fait jouer des U12 en U11, il sera fait une remontée auprès du club, mais cela sera toléré jusqu'à la fin du championnat puisqu'il n'y a aucune conséquence.

## **COMMISSION DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS :**

FAFA ne prend plus de nouveaux dossiers, ceux qui arriveront maintenant seront les premiers à être présentés l'année prochaine.

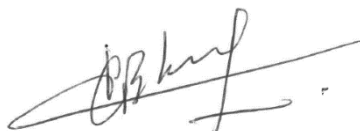
Les dossiers encore en cours seront présentés avant 15 mai date butoir.

La FAFA emplois est ouverte à partir du 2 mars.

## **CLOTURE DE LA REUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Daniel GUIGNARD lève la séance à 22 heures.

**Le Secrétaire Général  
Jean-Claude BARBOTIN**



**Le Président  
Daniel GUIGNARD**



# COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion commune du 30 mars 2023

Procès-Verbal n° 31

**Président** : Mr. BAUDOUIN Gilles

**Vice-Président** : Mr. ROUGER Alain

**Secrétaire** : Mr. GODET Jean-Pierre

**Membres Présents** : MM. GAUVIN Francis - PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky

**Excusé** : Mr. GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.  
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.  
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 30 du 23 mars 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents

## WEEK-END DU 28 /29 JANVIER 2023

**Match n° 25549843 Bressuire Clnc (2) – Bressuire Mahorais (2) en D5-2<sup>ème</sup> niveau poule A**

**Dossier transmis par la Commission de Discipline**

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 16 mars 2023 pv Instruction n° 12, a donné match perdu par pénalité aux deux équipes

La Commission Sportive – Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :

**Match perdu par pénalité à l'équipe de Bressuire Clnc (2) avec 0 but et le retrait d'1 point**

**Match perdu par pénalité à l'équipe de Bressuire Mahorais (2) avec 0 but et le retrait d'1 point.**

## WEEK-END DU 26/27 MARS 2023

**Match n° 24796259 St Varent Pierregeay 2 – Parthenay Viennay 2 en D2 poule Nord**

Arbitre : Mr. COUTURIER Morgan

**Match arrêté par l'arbitre de la rencontre à la 46<sup>ème</sup> minute de jeu pour cause impraticabilité de terrain « intempéries »**

Application de l'Article 18 des Règlements Généraux de la LFNA – Rubrique : Praticabilité des Terrains et Installations Sportives – Paragraphe D-Alinéa 3.

**Rencontre donnée à rejouer et programmée au dimanche 09 avril 2023 à 15 h 00 à St Varent.**

## **ARRETES MUNICIPAUX**

Reçu les Arrêtés Municipaux des communes de : Bessines - Brioux S/Boutonne – Cherveux - Combrand – Lezay – Montravers - Périgné – Secondigny

Pour le week-end du 01/02 avril 2023 : Magné

## FORFAITS

### Amende de 52 €

Match n° 24824642 Chatillon Pompaire 1 – Champdeniers Pamplie 2 en D4 poule C ➤ **Champdeniers Pamplie 2<sup>ème</sup> forfait**

Match n° 24820774 Aiffres 3 – Echiré St Gelais 4 en D4 poule D ➤ **Echiré St Gelais 2<sup>ème</sup> forfait**

### Amende de 32 €

Match n° 25560388 Rom 2 – Prahecq 2 en D5-2<sup>ème</sup> Niveau poule D ➤ **Rom 3<sup>ème</sup> forfait**

Match n° 25553927 Lutaizien Oiron 2 – Assais 2 en D5-2<sup>ème</sup> Niveau poule B ➤ **Assais 1<sup>er</sup> forfait**

Match n° 25550195 Boismé Clessé 3 – Portugais Parthenay 2 en D5-2<sup>ème</sup> Niveau poule A ➤ **Boismé Clessé 1<sup>er</sup> forfait**

Match n° 25545284 Chiché 2 – Us Vasléenne 3 en D5-1<sup>er</sup> Niveau poule C ➤ **Vasléenne US 1<sup>er</sup> forfait**

Match n° 25549851 Cinc Bressuire 2 – InterBocage 4 en D5-2<sup>ème</sup> Niveau poule A ➤ **InterBocage 1<sup>er</sup> forfait**

Match n° 25524329 Rc Niortais 2 – Thouars Foot en Futsal D2 ➤ **Thouars Foot 1<sup>er</sup> forfait**

Match n° 25567605 Gatinaise Fc 1 – Payroux Charr.Maup 1 en Féminines à 8 Seniors Poitou poule A ➤ **Payroux Charr.Maup 1<sup>er</sup> forfait**

### Amende de 21 €

Match n° 25598885 Parthenay Viennay 1 – Châtelleraut 1 en Féminines U11-U13 à 8, poule A ➤ **Châtelleraut 1<sup>er</sup> forfait**

Match n° 25530531 Ent Fcb-Es Clussais 1 – Pays Mellois 2 en u13-2<sup>ème</sup> Division poule D ➤ **Pays Mellois 2<sup>ème</sup> forfait**

Match n° 25530585 FC 3C 4 – Pays Thénezéen 2 en U13-3<sup>ème</sup> Division poule B ➤ **Pays Thénezéen 2<sup>ème</sup> forfait**

Match n° 25530598 Thénezay 2 – IUSV/ENE/ESL 2 en U13 D3, poule B ➤ **USV/ENE/ESL 1<sup>er</sup> forfait**

## FORFAITS GENERAUX

L'équipe de **Rom (2)** en **D5-2<sup>ème</sup> Niveau poule D** est déclaré **Forfait Général**, les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront exempts.

## FEUILLES DE MATCH EN RETARD

Match n° 25550236 Clazay Bocage 3 – Bressuire Mahorais 2 en D5-2<sup>ème</sup> Niveau poule A

**Les clubs recevant ci-dessus sont priés de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.**

**Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).**

## DEMANDES AUTORISATION TOURNOIS/PLATEAUX

Du club de St Sauveur ➤ vendredi 02 juin 2023 – Catégorie Féminines

Du club de Périgné ➤ lundi 10 avril 2023 – Catégories Seniors – U19 et Féminines

**Tournois autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.**



## DECLARATIONS TOURNOIS/PLATEAUX

**Frais de déclaration Tournois/Plateaux 24 €**

St Sauveur : vendredi 02 juin 2023

Périgné : lundi 10 avril 2023

## DECLARATIONS MATCHS AMICAUX

➤ Du club de Thouars : Contre Bressuire en U13, le 1<sup>er</sup> avril 2023

**Le Secrétaire**  
**Jean-Pierre GODET**

**Le Président**  
**Gilles BAUDOUIN**



# COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion commune du 06 avril 2023

Procès-Verbal n° 32

**Président** : Mr. BAUDOUIN Gilles

**Vice-Président** : Mr. ROUGER Alain

**Secrétaire** : Mr. GODET Jean-Pierre

**Membre Présent** : Mr. PRUNIER Jacky

**Excusés** : Mr. GAUVIN Francis - GODET Jean-Marie - PETIT Jean-Jacques

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.  
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.  
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 31 du 30 mars 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents

## WEEK-END DU 25/26 MARS 2023

**Match n° 25548924 Fomperron Ménigoute (1) – Boutonnais Fc (3) en seniors D5 1<sup>er</sup> Niveau poule E**

### **Dossier transmis par la Commission de Discipline**

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 30 Mars 2023 PV N° 28, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de **Fomperron Ménigoute (1)**.

Les Commissions Sportive-Litiges et Contentieux enregistrent la décision prise par la Commission de Discipline, à **savoir** : **Match perdu par pénalité à l'équipe de Fomperron Ménigoute (1) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Boutonnais Fc (3) avec 3 buts et 3 Points.**

## WEEK-END DU 01/02 AVRIL 2023

**Match n° 24796266 Thouars Foot 79 (3) – Co Cerizay (2) en D2 poule Nord**

Arbitre : Mr. OLIVIER Samuel

### **Réserve d'avant match du club de Thouars**

Je soussigné, GRELLIER Kévin, licence n° 1102440705, Capitaine du club de Thouars Foot 79, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Cerizay pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match, plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matches avec une équipe supérieure du club de CO Cerizay (5 dernières journées)

**La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.**

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que trois joueurs seulement ROUSSELOT Tom licence n° 2545074149 – SA PIRES Axel licence n° 2543146189 et TOURE Zadjeh, licence n° 2546152801 ont participé au cours de la saison à plus de 10 matchs (championnats et coupes) cumulés avec l'ensemble des équipes supérieures du club. Référence à l'Article 26 – Participation aux rencontres – Paragraphe C – Restriction collectives – Alinéa 2/b.

**Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.**

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Thouars Foot (3) - Cerizay Co (2) : 1 - 1

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Thouars Foot 79.

### **Match n° 24807533 Pays de l'Ouin (2) – Inter Bocage (2) en D3 poule A**

Arbitre : Mr. CHERON Christophe

#### **Réserve d'avant match du club de Pays de L'Ouin**

Je soussigné, ALBERT Benoit, licence n° 1182411777, Capitaine du club de Pays de L'Ouin, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Cerizay pour les motifs suivant :

- Sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match, plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club d'InterBocage (5 dernières journées)
- Des joueurs du club d'InterBocage sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain (5 dernières journées).

#### **Après vérification des feuilles de matchs constate :**

Que trois joueurs BODET Etienne licence n° 2543047042 – BOISSINOT Emilien licence n° 2543048629 et MARCHAND Grégory licence n° 1112448218 ont participé au cours de la saison à plus de 10 rencontres (championnats et coupes) cumulés avec l'ensemble des équipes supérieures du club. Référence à l'Article 26 – Participation aux rencontres – Paragraphe C – Restriction collectives – Alinéa 2/b.

Que le joueur « âgé de moins de 23 ans » CHARRIER Maxime licence n° 2545129215 inscrit sur la feuille de match a également participé à la rencontre citée en référence. (Journée 18) , joueur qui a participé à la dernière rencontre avec l'équipe 1 de son club, entré en jeu à la 46ème minute. Match de référence pour l'équipe 1 : St Aubin le Cloud (1) – Inter Bocage (1) en championnat Départemental 1 poule Unique du 26/03/2023 à 15 h 00. (Journée 17)

S'agissant de la journée 18 : Pays de l'Ouin Fc (2) - Inter Bocage Fc (2).

Le joueur « âgé de moins de 23 ans » CHARRIER Maxime licence n° 2545129215 ne devait pas participer à cette rencontre.

En application des R.G de la LFNA : Article 26 – Participation aux rencontres, Paragraphe B/2 - Restrictions individuelles : Règle qui s'applique également à nos championnats de District.

Qui précise : 2/ Pour les clubs dont l'équipe première dispute un championnat Régional Seniors Masculins Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional avec la première équipe réserve de leur club.

**Pour l'application de cette disposition :** - les joueurs ne sont pas soumis à l'application de l'article 26.C.2 point A des RG de la LFNA - la limite d'âge ne s'applique pas au gardien de but - **cette possibilité cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat disputées par ces équipes réserves**

**Par conséquent, la Commission déclare la Réserve fondée et donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'Inter Bocage Fc (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Pays de l'Ouin Fc (2) avec 3 buts et 3 points.**

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de l'Inter Bocage Fc.

**Match n° 25548528 Fc Paludéen (1) – Niort Souché (2) en D5-1<sup>er</sup> Niveau poule E**

Arbitre : Mr. SIMONNEAU Frédéric

**Réserve d'avant match du club de Paludéen**

Je soussigné, COBLARD Steven, licence n° 2543870067, Capitaine du club de Fc Paludéen, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Niort Souché pour le motif suivant : Des joueurs du club de Niort Souché sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

**La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.**

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que l'équipe supérieure du club de Niort Souché, jouait une rencontre officielle ce même jour.

Match de référence pour l'équipe 1 : Niort Souché (1) – Périgné (1) en championnat Départemental 3 poule D du 02/03/2023 à 15 h 00.

**Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.**

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Paludéen Fc (1) – Niort Souché (2) : **0 - 2**

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Paludéen Fc.

**Match n° 25564395 Ste Ouenne (2) – Fors (2) en D5-2<sup>ème</sup> Niveau poule C**

Arbitre Bénévole : Mr. POUPEAU Bruno

**Réserve d'avant match du club de Ste Ouenne**

Je soussigné, JOULAIN Antoine, licence n° 2543422996, Capitaine du club de Ste Ouenne, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Fors pour le motif suivant : Des joueurs du club de Fors sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

**La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.**

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que les joueurs : PAGNOU Kévin licence n° 2545025690 et NICOLE Arnaud licence n° 2543282109, ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club alors que celle-ci ne jouait pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe (1) : en championnat Départemental 4 poule D : Prahecq (1) – Fors Osc (1) du 26/03/2023 à 15 h 00.

En application des R.G de la LFNA : Article 26 Paragraphe C/2 - Restrictions collectives : La Commission, déclare l'équipe de Fors Osc (2) en infraction.

**Par conséquent donne match perdu par pénalité à l'équipe de Fors Osc (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Ste Ouenne As (2) avec 3 buts et 3 points.**

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Fors Osc.

**Match n° 25772828 Moncoutant (2) – GJ Pays Mauléonnais (1) en Coupe Départementale U18**

Arbitre : Mr. RADE Thierry

**Réserve d'avant match du club de GJ Pays Mauléonnais**

Je soussigné, AUDURIER Timothée, licence n° 2545570874, Dirigeant responsable du club de Fc Pays de L'Ouin, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Moncoutant pour le motif suivant : Des joueurs du club de Moncoutant sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

**La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.**

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : Thouars Foot 79 (1) – Moncoutant Sa (1) en championnat U17 Régionale 2 poule Groupe 1 du 25/03/2023 à 13 h 00.

**Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.**

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir, Moncoutant Sa (2) – Pays Mauléon Es GJ (1) : **1 – 0**

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Pays Mauléon Es GJ.

**Match n° 25774718 Echiré St Gelais 1 – Chauray 2 en Challenge Départemental U15 – 1 / 4 de Finale**

Arbitre : Mr. DEYA Sylvain

**Réserve d'avant match du club d'Echiré St Gelais**

Je soussigné, DROCHON Christophe, licence n° 1110337747, Dirigeant responsable du club d'Echiré St Gelais, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du Fc Chauray pour le motif suivant : Sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match, plus de 0 joueur ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Chauray (5 dernières journées)

Mr Alain ROUGER ne participe pas à l'étude du dossier.

**La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.**

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que les joueurs : EBALO Abale licence n° 9602467399 (11 matchs en équipe(s) supérieure(s) et MICHENOL Noé, licence n° 2547646690 (9 matchs en équipe(s) supérieure(s) de l'équipe de Chauray Fc (2) ont participé à la rencontre citée en référence.

Application du Règlement Commission des Jeunes et Ententes Saison 2022/2023 du District des Deux-Sèvres, Rubrique COUPES ET CHALLENGES DU FOOT A 11.

**Paragraphe : Qualifications – Licences**

**Article 15 :** Qui dit - A partir des quarts de Finale, aucun joueur ayant participé à plus de sept (7) matches, (coupe et de championnats) en équipe supérieure ne pourra participer en équipe inférieure. Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'un des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas en match officiel le jour même où le lendemain.

**Par conséquent, la Commission déclare la Réserve d'avant match fondée, et donne match perdu par pénalité à l'équipe de Chauray (2) pour en attribuer le gain à l'équipe de Echiré St Gelais (1).**

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Chauray Fc.

L'équipe de Echiré St Gelais (1) reste qualifiée pour la suite de la compétition en Challenge Départemental U15.

**Match n° 25774860 Chiché (1) – Echiré St Gelais (2) en Challenge U13**

Arbitre bénévole : Mr. GATARD Thomas

**Réserve d'avant match du club de Chiché**

Je soussigné, BODIN François, licence n° 1110732879, Dirigeant responsable du club de Chiché, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs d'Echiré St Gelais pour le motif suivant :

Sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match, plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club d'Echiré St Gelais (5 dernières journées)

Mr Alain ROUGER ne participe pas à l'étude du dossier.

**La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.**

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à plus de 7 matchs (coupes et championnats) en équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence.

Application du Règlement Commission des Jeunes et Ententes Saison 2022/2023 du District des Deux-Sèvres, Rubrique COUPES ET CHALLENGES U13. Article – 6 - QUALIFICATIONS – LICENCES.

**Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.**

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir, Chiché Fc (1) – Echiré St Gelais As (2) : **2 - 4**

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Chiché.

**ARRETES MUNICIPAUX**

**Reçu les arrêtés municipaux des communes de :** Beauvoir S/Niort - Bressuire – Beaulieu S/Bressuire – Cerizay (Stades J. Nivet) - Chanteloup - Cirières – Combrand – Courlay – Largeasse - Le Pin – Le Tallud - La Chapelle St Laurent – La Foret S/Sèvre – La Petite Boissière - Lezay - Moncoutant - Terves – Clazay – St Sauveur

**FORFAITS****Amende de 42 €**

Match n° 24796262 Port. Cerizay 1 – Moncoutant 2 en D2 poule Nord ➤ **Moncoutant 1<sup>er</sup> forfait**

**Amende de 52 €**

Match n° 24824285 Moncoutant 3 – Nueillaubiers 3 en D4 poule A ➤ **Moncoutant 2<sup>ème</sup> forfait**

**Amende de 63 €**

Match 24820776 Echiré St Gelais 4 – Prahecq 1 en D4 poule D ➤ **Echiré St Gelais 3<sup>ème</sup> forfait**

**Amende de 32 €**

Match n° 25544147 Fc Du Thouet 1 – Brion Près Thouet 2 en D5-1<sup>er</sup> Niveau poule B ➤ **Brion Près Thouet 1<sup>er</sup> forfait**

Match n° 25545156 Amailloux 1 – Vasles 3 en D5-1<sup>er</sup> Niveau poule C ➤ **Vasles 2<sup>ème</sup> forfait**

Match n° 25547562 Ste Ouenne 1 – Cherveux 2 en D5-1<sup>er</sup> Niveau poule D ➤ **Cherveux 2<sup>ème</sup> forfait**

Match n° 25550497 Bressuire Clnc 2 – Moncoutant 4 en D5-2<sup>ème</sup> Niveau poule A ➤ **Moncoutant 1<sup>er</sup> forfait**

Match n° 25550239 Aubinrorthais 3 – Chatillon Pompaire 3 en D5-2<sup>ème</sup> Niveau poule A ➤ **Chatillon Pompaire 2<sup>ème</sup> forfait**

Match n° 25553965 Assais 2 – Mauzé Rigné 2 en D5-2<sup>ème</sup> Niveau poule B ➤ **Mauzé Rigné 1<sup>er</sup> forfait**

Match n° 25566808 Cenon.Vouneuil 1 – Gatinaises Fc 1 en féminines à 8 Seniors Poitou poule A ➤ **Gatinaises 2<sup>ème</sup> forfait**

**Amende de 21 €**

Match n° 25774524 Niort St Liguair 1 – Uspm/Ste Eanne 1 en Challenge Départemental U17 ➤ **Uspm/Ste Eanne forfait**

Match n° 25606650 Moncoutant 2 – Niort Pexinoise 2 en Coupe U15 A 7 poule A ➤ **Moncoutant forfait**

**FORFAITS GENERAUX**

L'équipe d'**Echiré St Gelais 4** est déclarée **Forfait Général** en **D4 poule D**, les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront exempts.

## DEMANDE TARDIVE DE MODIFICATION

### Amende de 26 €

Pays Thénezéen en U17-1<sup>ère</sup> Division poule A du 1<sup>er</sup> avril 2023

## COURRIERS

- **Du club de Moncoutant** : Nous informant que le club déclare forfait en D2 poule Nord le dimanche 02 avril 2023  
Match n° 24796262 Port. Cerizay 1 – Moncoutant 2 en D2 poule Nord

En application des Règlements Généraux de la LFNA : Article 19 « Forfaits » Paragraphe B – « Constatation d'un forfait et conséquence sportive » Alinéa 7 « Au cours d'un championnat régional ou départemental, le forfait d'une équipe entraîne par la même façon le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge »,

la Commission déclare le forfait des équipes 3 et 4 du club de Moncoutant qui devaient jouer ce même jour :

Match n° 24824285 Moncoutant 3 – Nueillaubiers 3 en D4 poule A

Match n° 25550497 Bressuire Clnc 2 – Moncoutant 4 en D5-2<sup>ème</sup> Niveau poule A

- **De la commune de Magné** : Nous informant d'un arrêté municipal sur le terrain d'honneur de Magné du 08 avril au 04 juin 2023 inclus.

**Pris note. Merci au club de FC Venise Verte de nous indiquer leur terrain de repli par modifications Footclub.**

★★★★★

## TIRAGE DES COUPES DEPARTEMENTALES

La Commission entérine les tirages des Coupes Départementales : 1/8èmes de Finale – 1/4 et 1/2. Tirages qui se sont déroulés le jeudi 30 mars 2023 dans les locaux de Collines F.M.



## COUPE DES DEUX-SEVRES

**1/8<sup>èmes</sup> DE FINALE – 08 et 09 Avril 2023 (20 h 00 et 15 h 00)**

Equipes qualifiées pour disputer les 1/8<sup>èmes</sup> de finales : **Tour précédent : R – V - E**

<b>D1</b>	AIRVO ST JOUIN	<b>R</b>	<b>D2-N</b>	BEAULIEU / BREUIL	<b>R</b>
<b>D1</b>	AUTIZE FC	<b>E</b>	<b>D2-N</b>	CHANTL. COURL. CHAP.	<b>R</b>
<b>D1</b>	INTER BOCAGE	<b>V</b>	<b>D2-N</b>	MONCOUTANT (2)	<b>R</b>
<b>D1</b>	LE TALLUD (2)	<b>V</b>	<b>D2-N</b>	THOUARS FOOT (3)	<b>R</b>
<b>D1</b>	MAUZE / MIGNON	<b>R</b>	<b>D2-N</b>	VRERE	<b>E</b>
<b>D1</b>	PAYS ARGENTONNAIS	<b>V</b>	<b>D2-S</b>	VAL DE BOUTONNE	<b>E</b>
<b>D1</b>	ST AUBIN LE CLOUD	<b>V</b>	<b>D2-S</b>	SUD GATINE FC	<b>E</b>
<b>D1</b>	TERVES ES	<b>E</b>	<b>D3</b>	VENISE VERTE CS	<b>E</b>

**1/8<sup>èmes</sup> de finales - Dates des rencontres : 08/09 Avril 2023 à 20h00 & 15h00**

Match	Recevant	Score	Visiteur
1	AUTIZE FC		CHANTL. COURL. CHAP
2	INTER BOCAGE		SUD GATINE FC
3	MAUZE / MIGNON		VRERE
4	LE TALLUD (2)		THOUARS FOOT (3)
5	VENISE VERTE CS		PAYS ARGENTONNAIS
6	TERVES ES		VAL DE BOUTONNE
7	AIRVO ST JOUIN		BEAULIEU / BREUIL
8	ST AUBIN LE CLOUD		MONCOUTANT (2)

**1/4 finales – Coupe Deux-Sèvres : Sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé**

Equipes qualifiées pour disputer les 1/4 de finales : **Judi 18 Mai 2023 à 15h00**

Match	Recevant	Score	Visiteur
A	Vainqueur match : 3		Vainqueur match : 4
B	Vainqueur match : 5		Vainqueur match : 2
C	Vainqueur match : 6		Vainqueur match : 8
D	Vainqueur match : 7		Vainqueur match : 1

**1/2 finale : 04 Juin - Sur terrain neutre, désigné par la Commission Sportive**

Match	Recevant	Score	Visiteur
1	Vainqueur match : D		Vainqueur match : C
2	Vainqueur match : B		Vainqueur match : A

**Finale : Dimanche 18 Juin 2023**



## COUPE SABOUREAU

**1/8<sup>èmes</sup> DE FINALE – 08 et 09 Avril 2023 (20 h 00 et 15 h 00)**

**Equipes qualifiées pour disputer les 1/8<sup>èmes</sup> de finales : Tour précédent : R - V - E**

D3	AUTIZE FC 2	V	D3	CLAZAY BOGAGE 1	E
D3	AVENIR 79 2	V	D3	COULONGES THOUARSAIS 1	E
D4	BEAULIEU BREUIL 2	R	D3	L'ABSIE LARG. MOUT. 1	E
D3	BRION 1	E	D3	ST AMAND /SEVRE 1	E
D3	CELLES VERRINES 2	E	D3	ST SAUVEUR 2	E
D4	CHATILLON POMPAIRE 1	E	D5	STE OUENNE 1	V
D3	CHAURAY 4	R	D4	VOUILLE 2	V
D3	CHICHE 1	E	D5	VENISE VERTE 2	E

**1/8<sup>èmes</sup> de finale - Dates des rencontres : 08/09 Avril 2023 à 20h00 & 15h00**

Match	Recevant	Score	Visiteur
1	BEAULIEU BREUIL 2		BRION 1
2	CHICHE 1		L'ABSIE LARG. MOUT. 1
3	ST AMAND /SEVRE 1		CLAZAY BOGAGE 1
4	VOUILLE 2		COULONGES THOUARSAIS 1
5	AVENIR 79 2		CHATILLON POMPAIRE 1
6	CELLES VERRINES 2		AUTIZE FC 2
7	STE OUENNE 1		CHAURAY 4
8	ST SAUVEUR 2		VENISE VERTE 2

**1/4 finale – Coupe Saboureux : Sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé**

**Equipes qualifiées pour disputer les 1/4 de finales : Dimanche 16 Avril 2023**

Match	Recevant	Visiteur
A	<u>Vainqueur match : 8</u>	<u>Vainqueur match : 2</u>
B	<u>Vainqueur match : 7</u>	<u>Vainqueur match : 4</u>
C	<u>Vainqueur match : 3</u>	<u>Vainqueur match : 6</u>
D	<u>Vainqueur match : 5</u>	<u>Vainqueur match : 1</u>

**1/2 finales Jeudi 18 Mai 2023 : Sur terrain neutre désigné par la Commission Sportive**

Match	Recevant	Visiteur
1	<u>Vainqueur match : C</u>	<u>Vainqueur match : A</u>
2	<u>Vainqueur match : B</u>	<u>Vainqueur match : D</u>

**Finale : Dimanche 11 Juin**

## COUPE des RESERVES

1/8<sup>èmes</sup> DE FINALE – 08 et 09 Avril 2023 (20 h 00 et 15 h 00)

Equipes qualifiées pour disputer les 1/8<sup>èmes</sup> de finales : **Tour précédent : R - V - E**

D5	AIRVO ST JOUIN 3	V	D5	EXIREUIL 2	R
D4	AVENIR 79 3	E	D4	INTER BOCAGE 3	V
D4	BEAULIEU BREUIL 4	E	D4	LE TALLUD 4	E
D4	CELLES VERRINES 3	R	D4	LEZAY 2	R
D4	CHANTL.COURL.CHAP. 3	V	D4	PARTHENAY VIENNAI 4	R
D5	CHANTL.COURL.CHAP. 4	E	D5	ST SAUVEUR 3	R
D4	CHAMPDEPAMPLIE 2	E	D5	VOUILLE 3	R
D4	ECHIRE ST GELAIS 4	E			

1/8<sup>èmes</sup> de finale - Dates des rencontres : **08/09 Avril 2023 à 20h00 & 15h00**

Match	Recevant	Score	Visiteur
1	VOUILLE 3		
2	CHANTL.COURL.CHAP. 3		ECHIRE ST GELAIS 4
3	BEAULIEU BREUIL 4		CELLES VERRINES 3
4	ST SAUVEUR 3		LE TALLUD 4
5	AIRVO ST JOUIN 3		EXIREUIL 2
6	CHAMPDEPAMPLIE 2		INTER BOCAGE 3
7	CHANTL.COURL.CHAP. 4		PARTHENAY VIENNAI 4
8	AVENIR 79 3		LEZAY 2

1/4 finale – Coupe des Réserves : Sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé

Equipes qualifiées pour disputer les 1/4 de finales : **Dimanche 16 Avril 2023**

Match	Recevant	Score	Visiteur
A	<u>Vainqueur match : 8</u>		<u>Vainqueur match : 3</u>
B	<u>Vainqueur match : 4</u>		<u>Vainqueur match : 5</u>
C	<u>Vainqueur match : 6</u>		<u>Vainqueur match : 2</u>
D	<u>Vainqueur match : 7</u>		<u>Vainqueur match : 1</u>

1/2 finales Jeudi **18 Mai 2023** : Sur terrain neutre désigné par la Commission Sportive

Match	Recevant	Score	Visiteur
1	<u>Vainqueur match : C</u>		<u>Vainqueur match : A</u>
2	<u>Vainqueur match : B</u>		<u>Vainqueur match : D</u>

Finale : Dimanche 11 Juin

Le Secrétaire  
Jean-Pierre GODET



Le Président  
Gilles BAUDOUIN

# COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion de Bureau en Visioconférence du 05 avril 2023  
Procès-Verbal n° 04

## RESERVE TECHNIQUE

**Président** : Jean Luc BERTAUD

**Membres présents** : Franck BONNET, Anthony MICHEAU, Fabrice NOIRAUT.

**Membres excusés** : Yohann BLOT, Matthieu SARRIEAU, Bernard DELAUAUD, Thomas BROSSARD, Jean Yves GUIGNARD, Jacques OUVRRARD.

### Identification du match

Match n°24824426 - D4 Poule B

Mauzé Rigné SA – Vergentonnaise US

Score : 1 à 1

Arbitre central : licence n°2543844542

Arbitre assistant n°1 : licence n°1129346587

Arbitre assistant n°2 : licence n°2546687365

Délégués : licences n°1102435924 et 1190370698

### Intitulé de la réserve

Réserve déposée par le capitaine du club de Mauzé Rigné

« Nous sommes à la 81<sup>ème</sup> minute. Le score est de 0 à 1. But accordé alors que le ballon était sorti, tout le monde s'est arrêté de jouer. L'arbitre assistant 2 licence n°2546687365 n'était pas sur sa ligne lorsque le ballon est sorti. Capitaine plaignant licence n°2543668222. Capitaine adverse licence n°1182418875. Assistant 2 licence n°2546687365. Le capitaine de l'US Vergentonnaise licence n°1182418875 dit que le match n'a pas été jusqu'au au bout du temps additionnel et a été arrêté avant ce temps. »

### Etude des pièces reçues

- Rapport du délégué du club de Mauzé Rigné
- Rapport du délégué du club de l'US Vergentonnaise
- Rapport du capitaine de Mauzé Rigné
- Rapport du capitaine de l'US Vergentonnaise
- Rapport des deux arbitres assistants bénévoles
- Rapport de l'arbitre central officiel

### Recevabilité de la réserve technique

Attendu que la réserve a été déposée conformément aux dispositions 146.1-c des Règlements Généraux. La réserve technique a été formulée par le capitaine du club de Mauzé Rigné avant la reprise du jeu, s'agissant d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu et sur la durée de la rencontre.

Attendu que conformément à l'article 186 des Règlements Généraux, la réserve a été confirmée par le club plaignant.

En conséquence, la CDA juge la réserve recevable sur la forme

### Sur le fond

#### Concernant la validité du but du club de l'US Vergentonnaise à la 81<sup>ème</sup> minute

Attendu qu'à la 81<sup>ème</sup> minute, l'arbitre central accorde un but au profit de l'équipe de l'US Vergentonnaise

Attendu que le capitaine du club de Mauzé Rigné déclare que le ballon était sorti du terrain par la ligne de but juste avant l'action qui a amené le but inscrit par l'US Vergentonnaise

Attendu qu'à la suite de ce but, le gardien de but de Mauzé Rigné, mécontent de cette décision s'en est pris verbalement à l'arbitre assistant n°2, en lui signalant que le ballon avait quitté l'air de jeu

Attendu qu'à la suite de ce but, l'arbitre central est allé consulter son arbitre assistant n°2 pour que ce dernier puisse lui confirmer la validité du but

Attendu que n'étant pas correctement placé avec la ligne de but et en retard sur l'action, l'arbitre assistant n°2 n'a pas pu apporter d'informations complémentaires à l'arbitre central

Attendu qu'après consultation de son arbitre assistant n°2, l'arbitre central décide d'annuler le but

Attendu que dans un troisième temps et après avoir été interpellé par le banc de touche du club de l'US Vergentonnaise, l'arbitre décide finalement d'accorder le but

Attendu que suite à cette décision et avant que le coup d'envoi ne soit donné, le capitaine de club de Mauzé Rigné demande à l'arbitre central de déposer une réserve technique concernant la validité de ce but

Attendu que l'arbitre a reçu la réserve technique du capitaine plaignant en bonne et due forme, à savoir en présence des deux capitaines et de l'arbitre assistant le plus proche du fait de jeu contesté.

Attendu qu'après le dépôt de la réserve technique, le coup d'envoi a été donné, et le but validé définitivement par l'arbitre

Attendu que selon l'article 2 de la loi 5 (IFAB), les décisions de l'arbitre sur des faits en relation avec le jeu sont définitives, y compris la validation d'un but et le résultat du match. Les décisions de l'arbitre et de tous les autres officiels doivent toujours être respectées.

#### Concernant la durée de jeu de la rencontre

Attendu que dans son rapport, le délégué du club de Mauzé Rigné ne peut apporter plus de précisions concernant la durée de jeu de la deuxième mi-temps

Attendu que dans son rapport, l'arbitre assistant n°1 indique que son chronomètre lui indiquait 49 minutes et 53 secondes de jeu en deuxième mi-temps

Attendu que dans son rapport, l'arbitre assistant n°1 indique avoir arrêté son chronomètre durant le dépôt de la réserve technique

Attendu que dans son rapport le capitaine du club de Mauzé Rigné indique que le match a été arrêté à la 93<sup>ème</sup> minute

Attendu que dans leur rapport commun, le délégué et le capitaine de l'US Vergentonnaise indiquent qu'il restait 10 minutes à jouer en deuxième mi-temps

Attendu que dans son rapport, l'arbitre assistant n°2 n'apporte aucune précision concernant la durée de la deuxième mi-temps

Attendu que dans son rapport, l'arbitre central indique avoir accordé 6 minutes de temps additionnel

Attendu que dans son rapport, l'arbitre central indique avoir fait jouer ces 6 minutes de temps additionnel et avoir mis un terme à la rencontre car des tensions entre joueurs apparaissaient sur le terrain

Attendu que selon l'article 3 de la loi 5 (IFAB), l'arbitre fait office de chronométrateur et que par conséquent seul son chronomètre fait foi en cas de litige.

### Décisions

La Commission Départementale d'Arbitrage déclare que la réserve technique déposée par le club de Mauzé Rigné ne peut être retenue et transmet le dossier à la Commission Sportive pour homologation du résultat acquis sur le terrain.

Dans le cadre de l'article 9 du Statut de l'Arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

#### **Le Président de la CDA**

Jean Luc BERTAUD

#### **Le Secrétaire de séance**

Anthony MICHEAU



# COMMISSION FUTSAL

Réunion du 30 mars 2023

Procès-Verbal n° 4

**Membres présents :** Mrs BOURON Benoit- BAUDOUIN Mathieu-GAUVIN Francis

**Membres excusés :** Jean Yves MASSE- PROUTIERE Mathieu- GUIGNARD- Benoit David BABET-BONNET Franck

★★★★★

## ORDRE DU JOUR

- ✚ Tirage des Coupes des Deux-Sèvres et de l'Amitié

## COUPES FUTSAL

### Organisation du ¼ Finale des Deux-Sèvres :

Les équipes concernées sont les deux premières de chaque poule. Soit 8 équipes.

Les rencontres se dérouleront semaine 16

- ✚ Match 1 : The Foc Vouilletais 1 / Beaulieu Breuil 1
- ✚ Match 2 : RC Niortais 1 / Tys Futsal 1
- ✚ Match 3 : Niort AFC 1 / Gati foot 1
- ✚ Match 4 : Thouars foot 79 / RC Niortais 2

### Organisation du ½ Finale des Deux-Sèvres :

Les rencontres se dérouleront semaine 18

- ✚ Match A : Vainqueur match 4 / Vainqueur match 2
- ✚ Match B : Vainqueur match 3 / Vainqueur match 1

*Attention dans le cas où le club désigné recevant a déjà reçu au tour précédent et que son adversaire s'est déplacé, la rencontre sera inversée.*

### Organisation de la Finale des Deux-Sèvres :

La Finale se déroulera le 2 juin sur un lieu qui reste à déterminer.

Tirage au sort du club qui reçoit (le recevant fourni la tablette pour la soirée finale)

- ✚ Vainqueur match B / Vainqueur match A

### Organisation du ¼ Finale de la coupe de L'Amitié :

Les équipes concernées sont les troisièmes et quatrièmes de chaque poule, à l'exception des équipes de D1(Extension Echiré 1) et le meilleur cinquième de l'ensemble des poules. Soit 8 équipes.

Les rencontres se dérouleront semaine 16

- ✚ Match 1 : Niort AFC 2 / Avenir79 1
- ✚ Match 2 : Tys Futsal 3 / Aiffres 1
- ✚ Match 3 : Extension Echiré 2 / The Foc Vouilletais 3
- ✚ Match 4 : Tys Futsal 2 / The Foc Vouilletais 2

**Organisation du ½ Finale de L'Amitié :**

Les rencontres se dérouleront semaine 18

- ✚ Match A : Vainqueur match 1 / Vainqueur match 4
- ✚ Match B : Vainqueur match 3 / Vainqueur match 2

*Attention dans le cas où le club désigné recevant a déjà reçu au tour précédent et que son adversaire s'est déplacé, la rencontre sera inversée.*

**Organisation de la Finale des Deux-Sèvres :**

La Finale se déroulera le 2 juin sur un lieu qui reste à déterminer.

Tirage au sort du club qui reçoit (le recevant fourni la tablette pour la soirée finale)

- ✚ Vainqueur match A / Vainqueur match B

**Rappel du Règlement**

■ **Art. 13. – Participation et qualification des joueurs.** Les joueurs participant aux Coupes Départementales Futsal doivent être titulaires d'une licence spécifique Futsal et être licenciés dans le club où ils opèrent et respecter les conditions de participation et de qualification prévues aux Règlements Généraux de la F.F.F. Ainsi que celles énoncées aux articles 26 des Règlements Généraux de la LFNA.

Rappel dans le cadre de l'art 26 LFNA : restrictions collectives Paragraphe C alinéa 2/B De plus, ne peut participer, au cours des cinq dernières rencontres de championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure, plus de trois joueurs ayant participé à plus de sept matches officiels avec des équipes supérieures, championnat et coupe. Concernant le futsal le district des Deux Sèvres autorise seulement 2 joueurs.

**A partir des ¼ de Finale.**

**Ne peuvent participer à ces compétitions, aucun joueur ayant effectué plus de sept (7) matches de championnat et de Coupe en équipe supérieure.**

Des arbitres seront désignés sur les rencontres.

Pour les clubs qui souhaiteraient accueillir les Finales de la Coupe Futsal, faire acte de candidature par messagerie officielle à l'attention de la commission Futsal pour fin avril.

**Date : le 2 juin à partir de 18h30**

Avoir une salle avec quatre vestiaires plus un pour les arbitres et des gradins pour accueillir 200 personnes



**Le Président de la Commission  
Francis GAUVIN**

# NOS PARTENAIRES





## AVIS AUX CLUBS



### E-Foot : Partenariat avec le Crédit Agricole 🎮

L'E-Foot est relancé. En partenariat avec le Crédit Agricole, le District vous propose un nouveau tournoi qui se déroulera en "Cross Plateforme" sur le jeu Fifa 23 (PS5, Xbox One S, PC) 🤖

Mais qu'est-ce que le « Cross Plateforme » ? Il s'agit de la possibilité pour des joueurs ayant une Playstation 5, une Xbox One S ou un PC de jouer ensemble au même jeu, sans avoir la même console.

500€ de lots sont en jeu, viens alors représenter les couleurs de ton club 🤖

📄 Inscriptions : <https://forms.gle/9GU71dFVCteqKron7>

📅 4 Finale : 12 Mai 2023

📍 Crédit Agricole Niort Brèche

**Attention** : Fin des inscriptions le 15 avril 2023 ❌



# INFOS DES CLUBS



## INVITATION TOURNOI EN HERBE SAMEDI 15 AVRIL 2023

### TERRAIN DE VERRUYES

Le FC SUD GATINE vous invite à participer à son **TOURNOI EN HERBE U8-U9** qui aura lieu le **SAMEDI 15 AVRIL 2023** U9 / Equipe de 5 joueurs + remplaçants

**DEBUT DU TOURNOI :**  
**Accueil des équipes à 9h pour début de tournoi à 10h**  
 Possibilité de restauration sur place - Remise des récompenses prévue à 16h

Le montant de l'engagement est fixé à : **25 €** par équipe ou **40 €** pour 2 équipes de même catégorie.

Afin de faciliter l'organisation du tournoi, nous vous prions de nous retourner le coupon réponse **avant le 06 Avril 2023**.  
 L'engagement de votre club devra être accompagné du règlement. Ce chèque sera rédigé à l'ordre du « FC SUD GATINE » et à l'adresse postale ci-dessous :  
 1 rue du vallon 79310 Mazieres en gatine

L'organisation du tournoi vous sera communiquée sur place.  
 Comptant sur votre présence, recevez, Monsieur, Madame nos salutations.

---

**NOM DU CLUB :** \_\_\_\_\_

**RESPONSABLE - NOM :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Email :** \_\_\_\_\_

**Tel :** \_\_\_\_\_

PARTICIPERA AU TOURNOI DU 15 AVRIL 2023

**U9 :** OUI  NON  **Nbres d'équipes :** \_\_\_\_\_

**CONTACT :**  
**Laurent Baribault**  
 (Responsable technique jeunes)  
 06.19.64.46.91

<https://fc-sud-gatine.footeo.com/>
<https://www.facebook.com/fcsudgatine>

# BEUGNON-THIREUIL

# CABARET

## 10 ANS DEJA

**1<sup>ER</sup>, 7, 8, 14 ET 15  
AVRIL A 20H30**




*Centre d'Animation Rurale*  
**Entrée 10€**

*RESERVATIONS à partir du 15 mars de 18h à 21h*  
**05 49 25 12 80 ou 06 82 06 57 80**

# INVITATION TOURNOI DES JEUNES U10/U11

EVSABB

NUEILLAUBIERS

11ème édition

LE 27 MAI 2023 DE 9H30 A  
17H00 À NUEIL LES AUBIERS  
SUR 4 EXCELLENTS  
TERRAINS



-LE MONTANT DE L'ENGAGEMENT EST  
FIXÉ À 30 EUROS POUR LA PREMIÈRE  
ÉQUIPE PUIS ENSUITE 25 EUROS  
POUR CHAQUE ÉQUIPE  
SUPPLÉMENTAIRE. CECI AFIN DE  
RÉCOMPENSER CHAQUE  
PARTICIPANT ET LEURS ÉDUCATEURS.

-UNE RESTAURATION SERA POSSIBLE  
SUR PLACE (SANDWICHES , GRILLADES ,  
FRITES)

-LES INSCRIPTIONS SE FONT PAR RETOUR  
DU COUPON-RÉPONSE CI-JOINT DESSOUS  
AVANT LE 1ER MAI 2023 POUR  
PERMETTRE DE FACILITER  
L'ORGANISATION.

-NOUS SOUHAITON RÉUNIR 24  
ÉQUIPES (8 JOUEURS+2  
REMPLAÇANTS)  
DE PLUS VOUS RECEVREZ VOTRE  
CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET LE  
RÈGLEMENT DU TOURNOI.

LES PREMIÈRES ÉQUIPES INSCRITES SONT RETENUES EN PRIORITÉ POUR PARTICIPER AU  
TOURNOI.

En espérant vivement vous compter parmi nos  
participants, afin de faire ce tournoi une réussite,  
Recevez Madame, Monsieur l'expression de nos  
sentiments sportifs les meilleurs.



## TOURNOI U10-U11 SAMEDI 27 MAI 2023

Nom du Club: .....

Nous engageons ..... équipe(s) U10-U11 au tournoi du GJ EVSABB  
NUEILLAUBIERS.  
Nous n'engageons pas d'équipes (rayer la mention inutile)

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

Mail: .....

Tél: .....

**Merci de joindre le règlement avec le coupon  
réponse et de retourner ce coupon à Jérémie  
Drochon à l'adresse indiquée ci dessous**

Correspondant tournoi : (réponse à renvoyer à cette adresse) DROCHON  
Jérémy  
Stade A. Tuzolet, 3 place des sports - 79250 Nueil Les Aubiers  
Tél : 06-43-44-15-29  
evsabb.nueillaubiers@outlook.com

L'US SAINT SAUVEUR SE DÉVELOPPE AU FÉMININ !  
**TOURNOI OUVERT À TOUTES**  
**LE VENDREDI 2 JUIN 2023**  
**DÉBUT DU TOURNOI : 18H30**

**45€ PAR ÉQUIPE**

**STADE DE SAINT SAUVEUR (79)**  
 7 JOUEUSES + 2 REMPLACANTES (U18 et séniors)  
 SUR INSCRIPTION - 1 LOT À CHAQUE ÉQUIPE  
 BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE  
 CONTACT : CECILE VINET 06 95 24 63 41

**Le F.O.C. Vouilletais**  
**organise sa 7ème édition du**

**TOURNOI DE PALETS**  
**Samedi 13 Mai 2023**

**Salle du Tennis Club de Vouillé (79)**  
 Ouverture à 17h  
**Début du tournoi à 18h**

**16€/EQUIPE**      **Lots pour tous**  
 ⚠ **Un licencié autorisé par équipe**

**RESTAURATION & BUVETTE**  
 carte bancaire acceptée

**Pré inscriptions auprès de Jérôme au 06.25.41.30.63**

THE F.O.C. VOUILLETAIS 11 allée des chardons 79230 LA RIVIERE (Vouillé)  
 Site Internet : <https://thefocvouilletais.wixsite.com/futsal>  
 Page Facebook : <https://www.facebook.com/FOC.Vouilletais>  
 Email : [thefocvouilletais@gmail.com](mailto:thefocvouilletais@gmail.com)

**TOURNOI DE FOOT**  
**US LEZAY** 27 et 28  
 Mai 2023

**35€ l'engagement, 60€ pour 2 équipes**  
**et 90 € pour 3 équipes**

**U11/U13** Samedi 27 Mai  
 - Nombres d'équipes limitées  
 - 8 joueurs + 2 remplaçants

**U15** Dimanche 28 Mai  
 - Nombres d'équipes limitées  
 - 11 joueurs + 3 remplaçants

**restoration sur place** **LOTS POUR TOUTES LES ÉQUIPES...**

**Inscriptions et informations auprès de :**  
 JC Ardouin : 06.70.34.93.77 / [jc\\_ardouin@yahoo.fr](mailto:jc_ardouin@yahoo.fr)  
 Corentin Gaillard : 06.58.52.04.64 / [gaillardcorentin11@gmail.com](mailto:gaillardcorentin11@gmail.com)

Made with PosterMyWall.com

FOOTBALL CLUB DE CHAURAY  
1971

# Tournoi National U.11

Catégorie U.10 / U.11

TROPHÉE JEAN MARIE CARTEAUD

32 Équipes

**SAMEDI 27 MAI 2023**  
**CHAURAY**

www.fcchauray.fr

#FCCHAURAY

jeffremeslay@wanadoo.fr

Facebook, Instagram, Twitter icons

FOOTBALL CLUB DE CHAURAY  
1971

# FC CHAURAY

LE 03 JUIN 2023

Catégories U.12 / U.13

32 Équipes

**TOURNOI NATIONAL 6ÈME ÉDITION**

www.fcchauray.fr

Facebook, Instagram, Twitter icons

**SAMEDI 10 JUIN 2023**

2ÈME ÉDITION

# TOURNOI U15

LIMITÉ À 16 ÉQUIPES

DE 8H30 À 17H30  
RESTAURATION & BUVETTE SUR PLACE  
STADE JEAN LORIT / MONCOUTANT-SUR-SÈVRE

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

AVANT LE **6 MAI 2023**

06.30.96.30.60

moncoutantfoot@gmail.com